

dönt lie.

1 – Objet et cadre de l'appel

Le présent contrat encadre un appel à création visant à sélectionner un Designer, agissant seul ou en collectif / groupe, pour la conception d'une charte graphique complète incluant un logo original.

La participation à cet appel vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions. Le Commanditaire n'est soumis à aucune obligation de sélectionner un projet et conserve un pouvoir d'appréciation exclusif et discrétionnaire.

2 – Rémunération et modalités financières

La rémunération maximale prévue pour le projet sélectionné est fixée à **1 000 000 FCFA**. Ce montant constitue un plafond et non un droit automatique. Le Designer, qu'il agisse seul ou en groupe, reconnaît expressément que le versement de cette somme est strictement conditionné à la sélection effective de son projet et à la validation complète par le Commanditaire. Le montant final pourra être inférieur à 1 000 000 FCFA si le niveau d'exécution, la qualité stratégique ou la conformité au brief sont jugés partiellement satisfaisants. Aucun minimum n'est garanti. En cas de travail en groupe, la répartition interne de la rémunération relève exclusivement des membres du groupe, le Commanditaire n'assumant aucune responsabilité à ce titre.

3. Absence d'obligation de sélection et d'indemnisation

Il est expressément convenu qu'aucune rémunération ne sera due si aucune proposition n'atteint le niveau de satisfaction et d'exigence fixé par le Commanditaire. Dans cette hypothèse, aucun Designer, individuel ou collectif, ne pourra prétendre à une indemnité, compensation, remboursement de frais ou dédommagement, quelle qu'en soit la nature. Les projets non retenus restent la propriété exclusive de leurs auteurs et ne pourront être exploités par le Commanditaire sans accord distinct et écrit.

4. Justification stratégique obligatoire

Le Designer éventuellement sélectionné devra fournir ultérieurement une justification détaillée de ses choix stratégiques et créatifs, incluant notamment l'analyse de positionnement, la logique conceptuelle, la signification et la cohérence des couleurs choisies, l'argumentation typographique ainsi que l'adéquation avec la cible visée. En cas d'insuffisance de justification, d'incohérence stratégique ou de non-conformité au brief, le Commanditaire pourra soit réviser le montant de la rémunération, soit annuler la sélection sans que cela n'ouvre droit à indemnisation.

5. Propriété intellectuelle, garanties et droit applicable

La cession des droits d'auteur n'interviendra qu'après paiement intégral du montant définitivement fixé. Cette cession portera sur l'ensemble des droits patrimoniaux d'exploitation, de reproduction, de représentation, d'adaptation et de modification, pour tous supports, connus ou inconnus à ce jour, pour le monde entier et sans limitation de durée. Le Designer, qu'il agisse seul ou en groupe, garantit l'originalité absolue de l'œuvre et s'engage à indemniser le Commanditaire en cas de réclamation, contrefaçon ou atteinte aux droits de tiers. Le présent contrat est soumis au droit applicable dans le pays du Commanditaire et tout litige relèvera exclusivement des juridictions compétentes de ce territoire.

Signatures



Nom&Prénom

Lu et Approuvé par les deux parties
